



Doc. 14026
19 avril 2016

La valeur du patrimoine culturel dans une société démocratique

Proposition de résolution

déposée par Alexander [The Earl of] DUNDEE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La diversité culturelle et la richesse du patrimoine culturel sont des atouts importants pour les économies et les sociétés européennes. L'Article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît à chacun le droit d'en bénéficier. A cette fin, la culture doit être conservée et développée.

Si les fonds publics nationaux et le secteur privé participent au financement, la plus grande partie des coûts de conservation et de développement des biens culturels incombe toutefois aux collectivités locales. Les bénéfices économiques reviennent aux nations de toute l'Europe. Les biens culturels situés en dehors des grandes villes sont souvent en danger, notamment depuis que l'accent est surtout mis sur les biens situés dans les grandes villes, où vivent la plupart des gens. C'est une des raisons pour lesquelles les biens culturels régionaux ne sont bien souvent pas suffisamment pris en considération. Le patrimoine culturel de nombreuses régions a également souffert de catastrophes naturelles, causant parfois des pertes irréversibles.

Le Conseil de l'Europe soutient le patrimoine culturel grâce à la Convention de Faro. Celle-ci a accéléré l'adoption de mesures concrètes utiles comme l'accord partiel élargi sur les itinéraires culturels. Parallèlement à cela, l'Union européenne finance aussi des projets culturels. Il est donc important pour l'Assemblée parlementaire de sensibiliser l'opinion publique en encourageant les politiques qui s'emploient à reconnaître la manière dont la culture et le patrimoine culturel aident les économies et les sociétés. Elles le font lorsque les mesures nécessaires de conservation et de développement sont déployées dans toute l'Europe.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BYRNE Liam, Royaume-Uni, SOC
DOKLE Namik, Albanie, SOC
ECCLES Diana, Royaume-Uni, CE
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GALE Roger, Royaume-Uni, CE
HOWELL John, Royaume-Uni, CE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
LE DÉAUT Jean-Yves, France, SOC
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE
NEGUTA Andrei, République de Moldova, SOC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
PRITCHARD Mark, Royaume-Uni, CE
SCULLY Paul, Royaume-Uni, CE
WILSON Phil, Royaume-Uni, SOC
WRIGHT Patrick, Royaume-Uni, NI

1. CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe